



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires et de la mer

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

## Subvention relative à l'information préventive (IP)

article L. 561-3-IV § 4 du code de l'environnement  
guide relatif à la mobilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), MTES, décembre 2021

*Cette mesure du fonds de prévention des risques naturels majeurs vise à participer aux dépenses d'investissement liées à l'information préventive réalisée par les collectivités locales.*

### 1 - DOSSIER À REMETTRE À

Direction départementale des territoires et de la  
Mer du Nord

Service sécurité, risques et crises

Unité risques et crises

ou

ddtm-ssrc-ppr@nord.gouv.fr

62 boulevard de Belfort

BP 289

59 019 Lille Cedex

### 2 - CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Référence du dossier :

Date de dépôt de la demande :

Date de complétude du dossier :

Recevabilité :

### 3 - CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

La subvention du FPRNM relative à la mesure Information Préventive (IP) concerne les collectivités territoriales réunissant les critères suivants :

- la commune est concernée par au moins un risque majeur  
**et**
- la commune souhaite présenter les caractéristiques du ou des risques majeurs, les mesures de prévention, les modalités d'alerte et d'organisation des secours et, le cas échéant, celles de sauvegarde, en application de l'article L. 125-2 du Code de l'Environnement  
**et**
- la commune souhaite créer un document dédié à l'information préventive.



### 9 - DÉTAIL ET MONTANTS DES DÉPENSES PRÉVUES ET MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE

Nature de la dépense <i>le FPRNM ne finance que les dépenses d'investissement</i>	Montant en € <input type="checkbox"/> TTC <input type="checkbox"/> TVA
Total	
<b>MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE AU TITRE DU FPRNM</b>	

### 10 – PLAN DE FINANCEMENT

Répartition	Pourcentage	Montant en € <input type="checkbox"/> TTC <input type="checkbox"/> TVA
Etat - FPRNM		
Région		
Département		
Autre :		
Autofinancement		
Total	100,00 %	
<i>La collectivité doit apporter une participation minimale à hauteur de 20 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable (article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales)</i>		

### 11 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

Date prévisionnelle de démarrage	(Mois/Année)
Date prévisionnelle de fin	(Mois/Année)

<b>12 - PIÈCES A FOURNIR</b>		
<b>DÉSIGNATION</b>	<b>RÉSERVÉ AU BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>RÉSERVÉ À LA DDT</b>
1- La présente demande de subvention, complétée datée et signée du représentant légal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 – Tout élément permettant de justifier ; <ul style="list-style-type: none"> <li>● la fiabilité, l’engagement du maître d’ouvrage (existence d’une gestion de projet, délibération, engagement et montage financier)</li> <li>● la pertinence du projet au regard des politiques de prévention des risques naturels majeurs et du contexte local, notamment (objectifs du projet, populations concernées, niveau d’exposition aux risques, bénéfices attendus, indicateurs de réussite</li> </ul>		
3 – Le calendrier prévisionnel de l’opération (physique et financier), phasage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- Une copie de la délibération de la collectivité autorisant l’engagement des dépenses ou tout autre document justifiant de l’implication de la collectivité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 – Un relevé d’identité bancaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 13 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) :

représentant de : (nom de la commune ou de l'EPCI)

**demande** à bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

**atteste sur l'honneur** :

- le cas échéant avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente demande d'aide ;
- que les informations ou données portées dans la présente demande d'aide ou provenant d'un système d'échange de données mentionné à l'article L.113-2 du code des relations entre le public et l'administration, notamment celles relatives aux demandes de subvention déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que, le cas échéant, l'approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères ;
- le cas échéant, que la structure bénéficiaire de l'aide est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables ;
- que ce projet n'a pas reçu à ce jour de commencement d'exécution, et n'aura pas reçu de commencement d'exécution avant la date de réception par l'administration de la présente demande d'aide (le commencement se détermine à compter du premier acte juridique qui lie le bénéficiaire de l'aide au fournisseur ou au prestataire : bon de commande, devis signé, engagement écrit) ;

**m'engage à** :

- fournir au service instructeur les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier ;
- utiliser la subvention qui m'est allouée pour la mise en œuvre de l'opération mentionnée dans la partie 8 ci-dessus ;
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire ;
- accepter et faciliter les contrôles ;

**suis informé(e) que** :

- en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, je devrai rembourser en tout ou partie les sommes perçues, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature du demandeur** :

Si les travaux sont exécutés par un exploitant ou un gestionnaire locataire des biens, le dossier de demande d'aide comprend en outre une déclaration sur l'honneur du locataire selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même.

XXXXXXX (Nom de la collectivité)

A , le

Adresse

DDTM  
Service sécurité risques et crise  
62 boulevard de Belfort  
BP 289  
59 019 Lille Cedex

Objet : Demande de paiement de la subvention attribuée pour le projet

Monsieur le directeur,

Conformément aux dispositions de l'article de l'arrêté préfectoral du ,  
je sollicite le paiement de la subvention attribuée pour l'opération visée en objet. Le montant de  
cette subvention s'élève à (€).

Dans le cadre de cette opération, plusieurs avances ou acomptes m'ont déjà été versés pour un  
montant total de € . (à préciser le cas échéant)

Je vous demande de bien vouloir procéder au versement du solde de la subvention pour un  
montant de €.

*Le cas échéant, préciser les raisons des écarts entre les montants attribué et demandé.*

Je déclare par la présente que cette opération s'est achevée le .. .. et certifie qu'elle a été  
réalisée dans les conditions subordonnant l'octroi de la subvention.

Vous trouverez joints à cette lettre les documents suivants :

- un décompte final des dépenses réellement effectuées ;
- les factures acquittées
- une liste des aides publiques perçues ( ou sollicitées ) et leur montant respectif ;
- un bilan des actions
- un relevé d'identité bancaire

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Nom Prénom  
(Qualité du signataire)

Signature

## ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement

### **A – Définition des besoins**

Le pétitionnaire fait préciser les opérations qu'il souhaite mettre en place et qui contribuent à l'information sur les risques majeurs de ses citoyens.

Il chiffre son projet en sollicitant des devis auprès de prestataire (s).

### **B – Dépôt du dossier (cf formulaire + courrier de demande d'aide au titre du FPRNM))**

Le pétitionnaire dépose le formulaire de demande de subvention dûment rempli et l'ensemble des pièces demandées par courrier postal :

Service sécurité, risques et crises  
Unité risques et crises  
62 boulevard de Belfort  
BP 289  
59 019 Lille Cedex

OU

par mail :

ddtm-ssrc-ppr@nord.gouv.fr

**Aucun commencement du projet ne peut être opéré avant la date à laquelle le dossier est considéré comme complet.**

### **C – Instruction du dossier**

L'administration envoie un courrier au bénéficiaire dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de dépôt.

Le demandeur peut commencer son projet après réception du courrier de l'administration déclarant la **complétude** du dossier, qui ne vaut pas promesse de subvention et **sous réserve** d'en informer l'unité risques et crises de la DDTM 59.

### **D – Démarrage du projet**

Le pétitionnaire peut démarrer son projet Il doit en informer la DDTM 59.

Cette étape peut également se faire après la suivante.

### **D – Arbitrages et décision attributive**

Après étude de complétude du dossier par les services de la DDTM, le dossier est étudié.

Le délai d'instruction est de 8 mois maximum à compter de la date de réception du dossier de demande de subvention.

↳ **SOIT la décision est favorable**, la DDTM émet un arrêté préfectoral d'attribution de subvention à destination du pétitionnaire. Ce dernier dispose alors de deux ans pour engager le projet. Il doit informer le préfet par courrier du commencement de l'exécution du projet.

↳ **SOIT l'avis est défavorable**, le pétitionnaire reçoit un courrier de la DDTM.

### **E- Versement de la subvention (cf courrier demande de paiement de la subvention et déclaration d'achèvement)**

Le versement de la subvention intervient après la production des pièces justifiant la réalisation du projet et la conformité de ses caractéristiques avec celles visées dans l'arrêté de notification de la subvention. Le montant de la subvention est calculé sur la base du montant réel des dépenses effectuées.

<b>RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>OBJET</b>
<b>Code de l'environnement article L 561-3</b>	Présentation des différentes mesures finançables par le FPRNM
<b>Code de l'environnement articles D561-12-9</b>	Montant des subventions accordables
<b>Code des collectivités territoriales article L.1111-10</b>	Pourcentage d'autofinancements des collectivités sur les dépenses subventionnables
<b>Décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement</b>	Modalités de procédures relatives à une demande de subvention
<b>Décret n° 2021-518 du 29 avril 2021 relatif au fonds de prévention des risques naturels majeurs</b>	Modification des conditions de financement du FPRNM
<b>Arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement</b>	Précisions sur les modalités de procédures relatives à une demande de subvention
<b>Circulaire du 19 octobre 2000 d'application du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement</b>	Précise le contenu général des dossiers et les délais d'instruction
<b>Note technique de décembre 2021 relative au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, Ministère de la Transition Écologique</b>	Modalités de gestion du FPRNM et éligibilité aux mesures du FPRNM